



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 36608

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les préconisations exprimées par l'UNAPEI concernant l'accessibilité et plus particulièrement une meilleure inclusion des personnes handicapées mentales. L'UNAPEI souligne la nécessité d'adopter et de promouvoir sur l'ensemble du territoire le pictogramme S3A, soulignant l'importance de la création d'un label qui doit être désormais rendue nécessaire pour que les règles d'apposition se généralisent et soient appliquées, de manière homogène dans l'ensemble des lieux recevant du public, qu'ils soient publics ou privés. Ainsi, les personnes handicapées mentales pourront repérer les services et les accueils qui leur sont accessibles, se déplacer en autonomie et en sécurité, sans rupture quel que soit le mode de circulation et accéder à des activités adaptées. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36608

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9186

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)